

Bonjour,

Vous voudrez bien nous excuser de l'envoi tardif de ce message, mais nous avons attendu de pouvoir disposer du communiqué de presse du Ministère ; en effet, suite à une demande notamment de la Fédération Nationale, il a été décidé que chaque réunion du comité de suivi F.C.O. ferait l'objet d'un relevé de conclusions de l'Administration, afin d'éviter toute polémique.

Le comité de suivi F.C.O. s'est réuni hier après midi sous la présidence de Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture.

Près de 150 éleveurs des départements de Saone et Loire, Loire et Nièvre étaient venus sur Paris manifester leur inquiétude et leurs difficultés ; une délégation a participé à la réunion.

### **Point de la situation épidémiologique**

la D.G.A.I. a annoncé hier soir 22 184 cas de B.T.V. 8 (dont 28% d'ovins) "*avec une baisse du nombre de déclaration dans l'épicentre*" et 3 414 cas de B.T.V. 1 (dont 46% d'ovins) et 71 cas de B.T.V. 1 et de B.T.V. 8. En ce qui concerne le sérotype 1, on assiste à "*une baisse du nombre de cas sur suspicion clinique*" et le cas de Camaret en Bretagne "est un cas isolé qui fait l'objet d'une expertise de l'A.F.S.S.A. et du C.I.R.A.D.

Au niveau européen, l'accent a été mis sur les 4 cas (dont 3 avec signes cliniques) de sérotype 6 aux Pays Bas (4 exploitations), dont l'origine est considérée comme vaccinale

Le Ministre a fait part des "*légers assouplissements*" sur les restrictions de mouvements d'animaux actés dans la note de service en déclarant "*je ne suis pas fermé à d'autres évolutions*".

### **Point des négociations communautaires**

Michel Barnier a réaffirmé sa volonté permanente d'une européanisation des réponses à la crise avec trois axes : définition d'une stratégie préventive, cofinancement et reconnaissance de la notion de "zone indemne vaccinée", demande que "la quasi totalité des Etats membres a soutenue". Un projet de modification des textes introduisant la Z.I.V. sera soumis au C.P.C.A.S.A. de la semaine prochaine. Il a également confirmé la volonté de la Commission d'affecter une enveloppe de 100 millions d'euros en plus des 60 déjà budgétés et qui serait affecté à une prise en charge du coût de la vaccination dans des conditions probablement identiques à celles de cette année.

Michel Cadot, directeur de cabinet, est intervenu pour présenter les principaux points des échanges qu'il avait eu le matin même à Bruxelles avec le cabinet de la Commissaire européenne en charge de la santé et ses services. Les points importants de cette réunion ont été les suivants:

- demandes d'assouplissements pour la sortie de la zone 1 vers les zones indemnes "nos interlocuteurs ont été réceptifs à nos demandes" ;
- proposition au C.P.C.A.S.A. de la semaine prochaine d'une réduction des

délais après vaccination permettant les échanges d'animaux vaccinés une quarantaine de jours après vaccination contre 90 aujourd'hui

Les organisations professionnelles ont entendu avec intérêt ces éléments tout en comprenant et partageant la prudence dont le Ministre avait souhaité entourer ses propos.

### **Stratégie vaccinale**

Le Ministère a présenté les différents choix de stratégies vaccinales possibles et indiqué qu'il retenait le principe d'une répartition équitable entre les départements (voir le communiqué de presse) avec la constitution d'une réserve nationale permettant de vacciner les animaux destinés aux échanges.

En terme de calendrier de livraison des doses, celui qui avait déjà été fourni a été complété. En effet, il portait sur l'ensemble du territoire, exception faite des 18 départements du sud ouest en zone "1+8" : il prévoit une livraison sur plate forme des doses pour les petits ruminants de 100% des doses entre la troisième semaine de novembre et la dernière semaine de janvier et, pour les bovins, de 53 % des doses entre la troisième semaine de novembre et la quatrième de février, puis le reste entre la deuxième semaine de mars et la première d'avril. Pour les petits ruminants de la zone "1+8" actuel, les livraisons de doses se feront sur les deux premières semaines de février et, pour les bovins sur le mois d'avril.

La profession et notamment la F.N.G.D.S., a fortement insistée pour que des doses soient également réservées pour répondre aux évolutions de la maladie sur le terrain, pour les départements de la "ligne de front", ainsi que pour les rappels dans les quatre premiers départements de la zone "1+8". Nous avons également appris qu'un avis serait prochainement rendu par l'A.F.S.S.A. sur la question de la stratégie vaccinale.

Par ailleurs, elle a demandé et obtenu que des comités de pilotage départementaux se réunissent sous l'autorité du préfet pour définir la stratégie de vaccination dans chaque département et assurer le suivi de l'utilisation des doses vaccinales.

Elle a également demandé des garanties sur le respect du calendrier de livraison des doses et sur le respect de la date de fin de campagne (fin avril ou date de mise à l'herbe des animaux). Sur ce dernier point, le communiqué confirme la position du Ministère d'une vaccination de l'ensemble des animaux avant le 30 avril, sauf dérogation pour les ovins (en ce qui concerne le respect du calendrier, il s'agit d'un engagement des laboratoires, sachant que l'on est jamais à l'abri d'un accident industriel). Elle a obtenu des garanties également sur les capacités de fourniture du vaccin B.T.V. 8, sans calendrier précis.

Elle a enfin rappelé son attachement à une facturation horaire de la vaccination qui assure une rémunération juste du vétérinaire tout en pénalisant les éleveurs mal organisés.

Par ailleurs, le Ministre a annoncé la signature de l'arrêté relatif à la lutte contre la F.C.O. rendant obligatoire la vaccination contre les deux sérotypes réalisés,

sauf accord entre l'éleveur et son vétérinaire sanitaire, à l'occasion de la visite de prophylaxie ( il s'agissait d'une demande de la profession formulée, sous forme d'amendement, par la F.N.G.D.S.).

Il a également souligné - ce qui répondait également à une demande de la profession - que la date de démarrage de la campagne de vaccination sera fixée ultérieurement, notamment en fonction des décisions prises par l'Union européenne et/ou en bilatérales avec l'Italie et l'Espagne (voir communiqué de presse). Ceci doit mettre fin aux scandaleuses rumeurs qui ont circulé sur le terrain à l'initiative des opérateurs commerciaux comme quoi la vaccination commencerait semaine 48, que les échanges avec l'Italie seraient bloqués, ce qui a eu un effet immédiat de baisse marquée des cours. Il est essentiel que vous diffusiez rapidement sur le terrain que la date de début de campagne n'est pas arrêtée.

Le Ministre a exprimé le souhait que désormais les commissions bipartites se réunissent dans les meilleurs délais. Le Directeur Général de l'Alimentation a indiqué qu'il réunirait rapidement un groupe de travail, les vétérinaires praticiens exprimant un certain nombre d'interrogations quant à la demande de la profession d'une tarification horaire de la vaccination et présentant des propositions quant à des tarifs différenciés.

Enfin, la profession a mis l'accent sur la nécessité de disposer d'une traçabilité renforcée de la vaccination au travers de S.I.G.Al., les propositions faites par l'administration (enregistrement obligatoire limité au nombre d'animaux vaccinés, au type de vaccin, à la date et au nom du vétérinaire, enregistrement facultatif à partir de décembre de la vaccination à l'animal, tamponnage des passeports).

En ce qui concerne les aides économiques, le Directeur Général de la D.G.AP.A.T. a fait le point sur la mise en oeuvre des mesures prises en 2007:

- F.A.C. (5 M€) intégralement mis en oeuvre,
- Aides aux opérateurs commerciaux (6 M€) pour perte de chiffre d'affaire : accord sur les critères (0,170 M€ distribués) (540 dossiers)
- Aide au maintien (4,5 M€) en cours de versement (1,6 M€) (12 000 demandes dont 4 000 payées)
- Aide à l'engraissement (1,5 M€) : instruction en cours (1 750 demandes)
- Complément mortalité (26,7 M€) (jusqu'au 15 novembre) : il sera effectué dans les prochains jours, tous les G.D.S. (sauf 1) ayant transmis les bilans ! Sur ce point, la F.N.G.D.S. a souligné que le traitement des dossiers avait conduit à un très fort engagement des G.D.S.

Il a également donné des informations sur la répartition de l'enveloppe de 30 M€ annoncée par le Ministre à Cournon

- Aide d'urgence au maintien pour la zone 1: la circulaire d'application a été publiée avec un dispositif plus souple que l'an dernier et une revalorisation de l'aide : 20 à 30 € pour les bovins de 5 à 16 mois et de 10 à 15 € pour les veaux. Un acompte sera versé avant la fin de l'année.
- Aide à l'engraissement de 5 M€;
- Principe d'une aide au maintien (pour tout le territoire) pour accompagner les départements qui changeront de statut avec la vaccination.